

CHLORE ACTION RAPIDE / GRANULÉS EUR-O-CHOC**6180**

Xn : Nocif

N : Dangereux pour
l'environnement9: Matières et objets
dangereux divers**Attention****SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Identification du produit : Solide granulé.
Nom commercial : CHLORE ACTION RAPIDE / GRANULÉS EUR-O-CHOC
Type de produit : Désinfectant.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Bio Services International
Jagershoek 13
8570 Vichte Belgique-Belgie
Tel : 00.32.56.77.24.34
Fax : 00.32.56.77.24.35
E-mail : bernard@bioservice.be

Responsable de la mise sur le marché : Bio Services International
Jagershoek 13
8570 Vichte Belgique-Belgie
Tel : 00.32.56.77.24.34
Fax : 00.32.56.77.24.35
E-mail : bernard@bioservice.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : B 0032.70.245.245//F 0033.(0)383.32.36.36//0033.(0)1.40.05.48.48
Numéro d'autorisation 2204 B

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

Classification : Xn; R22
R31
Xi; R36/37
N; R50-53

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)**Bio Services International**

Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique-Belgie
Tel : 00.32.56.77.24.34
Fax : 00.32.56.77.24.35
E-mail : bernard@bioservice.be

CHLORE ACTION RAPIDE / GRANULÉS EUR-O-CHOC
6180
SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- **Dangers pour la santé** : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302
Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention (CLP : STOT SE 3)
- **Dangers pour l'environnement** : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Chronic 1) - H410

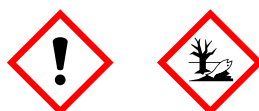
2.2. Éléments d'étiquetage
Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45
Symbole(s)

Phrase(s) R

- : Xn : Nocif
- : N : Dangereux pour l'environnement
- : R22 : Nocif en cas d'ingestion.
- : R31 : Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.
- : R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- : R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

- : S8 : Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
- : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
- : S25 : Eviter le contact avec les yeux.
- : S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- : S41 : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
- : S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- : S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)
• Pictogramme(s) de danger

• Pictogramme(s) de danger

: SGH07 - GHS09

• Mention d'avertissement

: Attention

• Mention de danger

- : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- : H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Informations additionnelles sur les dangers

- : EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- : EUH206 - Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

• Pictogrammes (Mentions de mise en garde)


CHLORE ACTION RAPIDE / GRANULÉS EUR-O-CHOC
6180
SECTION 2 Identification des dangers (suite)

• Conseils de prudence
Prévention

: P261 - Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

Intervention

: P301+310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P304+340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P391 - Recueillir le produit répandu.

Stockage

: P403+233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 - Garder sous clef.

Considérations relatives à l'élimination

: P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers
Autres dangers

: Aucun(e) dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants
Composants

: Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté	> 80 %	51580-86-0	220-767-7	613-030-01-7	----	Xn; R22 R31 Xi; R36/37 N; R50-53 ----- Acute Tox. 4 (Oral); H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH031

SECTION 4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.
 - Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Bio Services International

Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique-Belgie

Tel : 00.32.56.77.24.34

Fax : 00.32.56.77.24.35

E-mail : bernard@bioservice.be

CHLORE ACTION RAPIDE / GRANULÉS EUR-O-CHOC

6180

SECTION 4 Premiers secours (suite)

- **Contact avec les yeux** : Appeler un médecin.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- **Ingestion** : Faire boire de l'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés à l'utilisation

- **Contact avec la peau** : L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé.
- **Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé.

- **Agents d'extinction appropriés** : Grosses quantités d'eau. Dioxyde de carbone.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Sciure.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Des substances potentiellement combustibles peuvent s'enflammer, provoquant une propagation du feu et augmentant le risque de brûlures ou blessures.

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Favorise l'inflammation des matières combustibles. Comburant.

Protection contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.
Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Prévention : Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Assurer une ventilation appropriée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible.

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Neutraliser avec :
Sulfites.
Eau oxygénée, thiosulfate

CHLORE ACTION RAPIDE / GRANULÉS EUR-O-CHOC

6180

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
- Manipulation** : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Protection individuelle** : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Stockage - à l'abri de** : Combustibles.
Agents réducteurs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.
 - **Protection des yeux** : Bien que des données spécifiques sur une irritation des yeux ne soient pas disponibles, porter une protection oculaire appropriée aux conditions de travail lors de la manipulation du produit.
 - **Protection des mains** : Utilisez des gants en caoutchouc.
 - **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8.2. Contrôles de l'exposition

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique à 20 °C** : Solide granulé.
- Couleur** : Blanc(he).
- Odeur** : Caractéristique.
- pH** : 6.5 (10 g/l)
- Point de décomposition [°C]** : 240-250°C
- Densité** : 1040kg/m3

Bio Services International

Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique-Belgie

Tel : 00.32.56.77.24.34

Fax : 00.32.56.77.24.35

E-mail : bernard@bioservice.be

CHLORE ACTION RAPIDE / GRANULÉS EUR-O-CHOC

6180

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Solubilité dans l'eau : 250g/l

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

Réactions dangereuses : Acides.
Combustibles.

Propriétés dangereuses : Peut accélérer la combustion d'autres matériaux inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

Matières à éviter : Solvant. Sciure. Huile. etc...

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

Produits de décomposition dangereux : Chlore, trichloride d'azote
Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques : Irritant pour les yeux et la peau.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : rat 1400

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information relative aux effets écologiques : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement.
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Bio Services International

Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique-Belgie

Tel : 00.32.56.77.24.34

Fax : 00.32.56.77.24.35

E-mail : bernard@bioservice.be

CHLORE ACTION RAPIDE / GRANULÉS EUR-O-CHOC
6180
SECTION 12 Informations écologiques (suite)

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement.
 Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
 Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

N° de déchet industriel : 06 03 14

SECTION 14 Informations relatives au transport
Information générale

- No ONU : 3077

Transport terrestre

- Désignation officielle de transport : UN3077 MILIEUGEVAARLIJKE VASTE STOF, N.E.G. (Natriumzout van dichloorisocyanuurzuur), 9, III

ADR/RID : Classe : 9
 Groupe : III

Transport par mer

- Désignation officielle de transport : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

Transport aérien

- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 956
 Packaging instructions passenger: 956

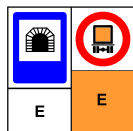
- ADR Classe : 9

- Etiquetage



: 9: Matières et objets dangereux divers

- * - Quantité limitée : 5 KG
- Code IMO-IMDG : Classe 9
- IATA - Classe ou division : 9
- Groupe d'emballage ADR : III
- Groupe d'emballage IMO : III
- Groupe d'emballage IATA : III
- IMDG-Pollution marine : Yes ò
- En cas de fuite et/ou d'épandage** : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.
- Autres informations relatives au transport** : 1
 1000 KG
 E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.

CHLORE ACTION RAPIDE / GRANULÉS EUR-O-CHOC**6180****SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)**

- Précautions individuelles** : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.
- Mesures d'urgence en cas d'accident** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.
PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.
- Mesures d'urgence en cas d'accident** : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.
- Informations complémentaires** : 1000 KG (mult. fact. : 1)
Aucun(e).
- N° de fiche de sécurité : F-A S-F
- I.D. n° : 90

SECTION 15 Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Contient : Sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté

Autres : Aucun(e).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

Liste Biocide : Sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté : 99 %

SECTION 16 Autres informations

- Liste des phrases R pertinentes (chap. 3)** : R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R31 : Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.
R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Liste des phrases H pertinentes (Section 3)** : EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations GHS (Commentaires internes)

Autres données : Aucun(e).

Manually changed

Previous setting was :

Status : Octanol/Water Partition Coeff. (log Kow)

1 : ACOR-4 : CLP: ACUTE TOXICITY-ORAL-Cat.4 (H302)

2 : EYDA-2A : CLP: EYE IRRITATION-Cat.2 (H319)

Bio Services International

Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique-Belgie

Tel : 00.32.56.77.24.34

Fax : 00.32.56.77.24.35

E-mail : bernard@bioservice.be

CHLORE ACTION RAPIDE / GRANULÉS EUR-O-CHOC**6180****SECTION 16 Autres informations (suite)**

3 :STRI-3 : CLP: STOT Respiratory irritation-Cat.3 (H335_W)
4 :AEAH-1 : CLP: HAZ. AQU. ENVIR.-ACUTE-Cat.1 (H400)
5 :AECH-1 : CLP: HAZ. AQU. ENVIR.-CHRONIC-Cat.1 (H410)
6 :ACGA-2 : CLP: ACUTE TOXICITY-Acids : toxic gas (SP-R31)

DENEGATION DE RESPONSABILITE

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

Fin du document